

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

C'est la politique étrangère qui l'emporte sur la politique intérieure.

Le discours par lequel le roi de Prusse a inauguré l'ouverture du Parlement fédéral est l'événement du jour.

Il est vrai que jamais harangue royale n'a été prononcée chez un peuple, au milieu d'un concours plus grave de circonstances.

Les résistances bavaroises, saxonnes, wurtembergoises donnaient à la parole du chef couronné de la confédération du Nord une importance politique exceptionnelle. L'intérêt attaché au discours du roi Guillaume était donc proportionné à l'intensité du mouvement antiprussien en Allemagne.

Après avoir énuméré les projets de loi dont sera saisi le Parlement fédéral, le roi a rappelé l'article 4 du traité de Prague, aux termes duquel les Etats situés au sud de la ligne du Mein pourront former une association, dont l'union nationale avec la Confédération du Nord demeurera réservée à un arrangement ultérieur, et qui aura une existence nationale indépendante.

Parlant de l'ensemble des traités qui unissent l'Allemagne du Nord à l'Allemagne du Sud, le roi Guillaume a pris acte de « la pleine réciprocité du sentiment de solidarité nationale » qui a donné naissance à ces conventions. « La parole réciproque, — a-t-il ajouté, — donné à l'engagement pris par les princes allemands dans l'intérêt des droits communs et suprêmes de la patrie, donne à nos rapports

avec l'Allemagne du Sud une solidarité indépendante des fluctuations changeantes des partis politiques. »

Cette dernière phrase est la réponse accentuée de la Prusse au passage de l'adresse de la Chambre des députés de Munich, dans laquelle la majorité bavaroise qualifie de flexibles les traités avec la Prusse, et ajoute que « cette flexibilité inquiète le peuple; » d'où « le désir de voir à la tête des relations extérieures de la Bavière un homme qui ait la confiance du pays. »

Frappé directement par ce vote de défiance, le prince de Hohenlohe puisera-t-il dans le discours du roi de Prusse un dernier argument pour se maintenir au pouvoir? La majorité bavaroise pourrait, à son tour, demander à la harangue même du roi Guillaume une réplique au premier ministre du roi Louis II.

S'il est vrai, en effet, ainsi que l'a dit le monarque prussien, que « chaque être politique a le droit et le devoir de régler dans sa propre maison et d'une façon indépendante les conditions de sa prospérité et de sa liberté », la nation bavaroise a bien le droit, il faut en convenir, d'éconduire un ministre dont la politique heurte le sentiment national du pays.

Ce qui prouve qu'il s'agit en Bavière d'une question d'antipathie pour la prépondérance prussienne, c'est que la résistance légale au parti prussien s'organise sur la plus vaste échelle. Les correspondances de Munich signalent, en effet, la formation dans les provinces d'une association embrassant les deux tiers environ du corps électoral, et dont les membres s'engageraient tous à ne jamais donner leurs voix à un partisan quelconque de la politique de Berlin.

Cette protestation contre l'envahissement prussien est, du reste, générale en Allemagne, et M. de Bismark lui-même ne peut plus se la dissimuler. Est-elle, comme on l'a dit, attisée par l'Autriche? Se rattache-t-elle à un plan de représailles politiques dirigées contre la puissance victorieuse à Sadowa?

Pourquoi refuser aux États allemands le mérite d'une légitime susceptibilité à l'endroit de leur dignité nationale et de leur souveraineté autonome!

Ici trouve naturellement sa place un télégramme important de Munich.

Le prince de Hohenlohe serait décidé à donner sa démission. Ce seraient le comte Cray ou le baron Perglas qui auraient le plus de chances de lui succéder. Le bruit courait qu'aussitôt la crise actuelle terminée, le roi ferait un voyage à l'étranger et serait absent pendant quelques mois. Le prince Othon, frère de Sa Majesté, serait nommé régent du royaume.

Un télégramme de Bucharest annonce la formation du nouveau cabinet roumain.

Le ministère serait ainsi composé : MM. Alexandre Golesco, intérieur et présidence du conseil; Vioreanu, justice; Jean Cantacuzeno, finances; Mano, guerre; Conadini, travaux publics; Marzesco, cultes; Czadu, travaux publics. Le portefeuille des affaires étrangères n'aurait pas encore de titulaire. M. Golesco serait chargé de l'intérim.

Les avis du Mexique continuent à constater les rapides progrès que fait l'insurrection contre Juarez.

L'Etat de San Luis de Potosi a complètement échappé à ce dernier; le Jalisco et le Zacatecas seraient également au pouvoir des insurgés.

S'il en est ainsi, il devient à peu près impossible pour le gouvernement de Mexico de remettre la main sur la partie nord-ouest du pays. Le plus qu'il puisse faire désormais est de maintenir son autorité aux alentours de la capitale; encore y est-elle menacée.

Le Times, de Londres, parle de conseils que le gouvernement français aurait fait entendre à Rome, pour engager le saint-père à revenir aux projets libéraux de 1847.

Nous ne croyons pas que le cabinet des Tuileries se soit jusqu'ici départi de l'attitude expectante qu'il a adoptée à l'égard des affaires romaines depuis l'été dernier.

Dans tous les cas, il serait difficile de s'expliquer comment les souvenirs de 1847 pourraient intervenir dans la situation de 1870.

On lit dans l'Opinion nationale :

On parle de la présentation prochaine d'un projet de loi qui abrogerait toutes les lois d'exil qui frappent les princes des dynasties déchues, et c'est par là, assure-t-on, que MM. Daru et autres voulaient inaugurer les mesures libérales qu'attend le pays. On ajoutait que l'on se croyait tellement sûr du résultat, qu'avis auraient été donnés aux princes qu'ils pouvaient faire leurs préparatifs pour rentrer en France.

Il paraît que les exilés n'ont pas reçu ces ouvertures aussi bien que l'espéraient leurs amis restés fidèles; ils auraient fait entendre de du-

PROULLETON.

LIANE.

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

XV.

Le château de Guillaume le Conquérant ne possède plus aujourd'hui que quelques vestiges carlovingiens, à savoir : un fossé large et profond d'où s'élèvent de magnifiques pommiers; une grande porte, malheureusement restaurée plus tard; çà et là, parmi les orties et les broussailles, quelques débris ébréchés de l'ancienne enceinte; enfin trois lourdes tours, emmantelées de lierre.

Mais le site est ombreux et charmant; mais du haut de l'une de ces tours, la seule qui reste praticable, on découvre un admirable paysage, à la mer à l'horizon.

Et puis, les souvenirs.
C'est là que Harold, le malheureux fiancé de la belle Edith au col de cygne, prêta son fameux serment sous les rameaux du chêne; là que fut si normandement

organisée la conquête de l'Angleterre; là que passèrent successivement tous les Plantagenet, y compris Richard Cœur de Lion, jusqu'au jour où, sous la conduite du beau Dunois, les Français reprirent enfin le château de Bonneville.

Plus tard, ce fut encore une résidence de chasse sous François I^{er}; sous Henri IV, une halte de guerre.

Lorsque la lune projeté sur les créneaux branlants ses fantastiques lueurs, l'imagination aime à se représenter en rêve le royal-manoir d'autrefois, avec sa formidable enceinte de donjons et de remparts, avec ses vastes cours toutes retentissantes des cavalcades caparçonnées, avec tous ses glorieux fantômes, au-dessus desquels semble planer le spectre railleur de Robert le Diable!

Ce matin-là, — le matin de mon rendez-vous avec Anthime Barbejean, — la vieille ruine, toute ruisse-lante encore sous la rosée de la nuit, n'avait qu'un débou-nnaire et souriant aspect. Un gai soleil brillait parmi les lierres et sur les vieux pommiers, dont les fruits déjà mûrs avaient des airs de rubis et de topazes. Dans tous les alentours, même rayonnement, même fraîcheur et profond silence.

Je montai sur la plate-forme de la tour, où, m'asseyant sur un créneau moussu, je ne tardai pas à m'ab-sorber dans la muette contemplation de l'Océan, qui

chatoyait au lointain, presque aussi bleu que le ciel et tout parsemé de toiles blanches.

Mais un bruit de pas ne tarda guère à se faire entendre : c'était Anthime.

— Me croyez-vous un honnête homme? — débuta-t-il, — et voulez-vous franchement me donner la main? Je la lui tendis aussitôt. C'était répondre.

— Vous connaissez ma position, mon caractère, — reprit-il; — vous me jugez peut-être mieux que je ne puis me juger moi-même. Donc, pas de phrases, et droit au but. J'aime Mlle Alice Thévenot.

— Alice!

— Cela vous étonne?

— Non... mais j'eusse préféré que vos vœux se portassent du côté de sa sœur.

— Il est certain que Mlle Liane est charmante et que c'edt été pour moi le plus sage parti. Mais que voulez-vous? le cœur ne raisonne pas; c'est Alice que j'aime... Oh! oui, je l'aime! Consentez-vous à vous charger de ma demande en mariage?

— Pourquoi pas?

— Dès aujourd'hui?

— Dès aujourd'hui. Mais j'y mets cependant une condition.

— Laquelle?

— C'est que si, pour une cause ou pour une autre, je

n'obtenais qu'un refus, vous en preniez votre parti bravement et sans rancune.

— Soyez sans crainte à cet égard : je suis fort, je saurai souffrir.

— Et vous oublieriez?

— Non! mais je me tairais, je m'en irais. Ne m'en demandez pas davantage!

— Soit! Je verrai tantôt ces demoiselles, après leurs leçons; c'est le moment où je suis le plus certain de me trouver seul avec elles.

— Pauvres jeunes filles! — se prit-il à murmurer, — elles se récrieront tout d'abord... elles auront peur!

— Soyez tranquille, j'insisterai... je plaiderai sincèrement votre cause... et si par malheur elle est perdue, ce ne sera pas la faute de votre avocat, je vous le jure!

— Merci! — s'écria-t-il, — oh! merci!

Il me serrait expressivement la main, il avait des larmes dans les yeux.

— Revenez ici ce soir, — lui dis-je, — je vous rapporterai la réponse.

— Oh! — fit-il d'une voix oppressée, — voici une journée qui va me paraître bien longue!

Une heure plus tard, nous nous séparâmes en nous disant :

— A ce soir!

Anthime m'avait accompagné jusqu'aux premières

res et sévères paroles, surtout en voyant la facilité avec laquelle on s'emparait des places et des positions les plus en évidence. On colporte dans quelques salons de Paris des lettres dans lesquelles aurait été écrit le mot de *trahison*.

Les choses en sont là.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, accompagné de trois officiers d'ordonnance, s'est rendu lundi à l'hôtel Bristol, où il a fait une visite à l'archiduc Albert.

Non-seulement Sa Majesté est complètement remise de la légère indisposition dont on avait parlé ces jours derniers, mais sa santé générale recouvre visiblement toute sa vigueur d'autrefois.

— L'adresse d'adhésion à la conduite du ministère et de protestation contre les agitateurs de la rue, dont nous avons publié le texte, continue à se couvrir de signatures.

Toutes les professions et toutes les conditions sociales se donnent la main dans cette manifestation, qui atteste le réveil de l'esprit d'initiative en même temps que de l'esprit de sage liberté.

— Les députés se sont réunis lundi dans leurs bureaux afin de nommer trois commissions.

L'une, chargée d'examiner la proposition de M. Ernest Picard relative aux sociétés de secours mutuels, se compose de MM. Chesnelong, Bourbeau, Ernest Picard, Malausséna, le baron de Benoist, Marey-Monge, Vendre, Justin Durand, le baron Desmaroux de Gaulmin.

La seconde, ayant pour objet d'examiner une proposition de M. de Bouteiller, également relative aux sociétés de secours mutuels, se compose de MM. le marquis de La Tourette, Viellard-Migeon, Guillaume Petit, de Bouteiller, le baron de Benoist, Birotteau, Boduin, Millet, Ferdinand David.

La troisième, enfin, chargée d'examiner une proposition de M. Clais-Bizoin concernant les annonces judiciaires, ainsi qu'une autre proposition de M. Prax-Paris sur le même sujet, se compose de MM. Bouteiller (de Saône-et-Loire), Millon, Corneille, Haentjens, Burin des Rosiers, Prax-Paris, Paul Dupont, Gustave Fould, Montjaret de Kerjégu.

— Une pension de six cents francs vient d'être allouée par l'Empereur, sur sa cassette particulière, à la veuve de l'agent Mourot, tué dans les tristes circonstances que l'on sait.

— On annonce que le R. P. Hyacinthe va fonder un journal politique qui s'appellera la *Concorde*.

— Le théâtre de Nantes, un des moins prospères de la province, vient enfin d'obte-

nir une subvention de 120,000 francs que lui a votée le conseil municipal de cette ville.

UN MYSTÈRE A ÉCLAIRCIR.

Depuis quelques jours on s'entretient d'une affaire fort délicate qui vient fournir un nouvel aliment à la controverse sur la législation relative aux aliénés.

Jusqu'à présent, nous nous étions abstenus d'en parler; mais, devant la persistance des récits qui circulent, nous croyons devoir reproduire les renseignements fournis par le *Monde*, sans en prendre d'ailleurs aucunement la responsabilité :

M. Du Puyparlier, qu'il est nécessaire de faire connaître avant de raconter ce qui s'est passé, s'est marié à Lille, il y a vingt ou vingt-cinq ans, avec la fille du comte Waresquel. Cette union n'a pas été positivement heureuse, car, depuis son retour en France, depuis la campagne de Crimée, M. Du Puyparlier a passé sa vie à se défendre de son mieux contre les procès que sa femme n'a cessé de lui intenter.

D'abord procès en séparation de corps... Les tribunaux de Paris, de Beauvais, la cour d'Amiens ont eu tour à tour à se prononcer et ont rejeté les demandes de M^{me} Du Puyparlier. Battue dans cette lutte, elle ne s'est pas reconnue vaincue; dernièrement encore, au mois de décembre, ne pouvant plus plaider la séparation de corps, M^{me} Du Puyparlier, qui doit posséder un jour une fortune considérable, demandait la séparation de biens.

Dans cette dernière tentative, les juges saisis de l'affaire donnent encore, et pour la quatrième fois, raison au mari contre la femme, et c'est au lendemain du jugement, alors que le tribunal vient de décider que M. Du Puyparlier doit rester le chef de la communauté, attestant ainsi qu'il est en pleine possession de son intelligence, qu'il se rencontre des médecins se disant aliénistes pour certifier qu'il est fou, et que se produit l'acte dont il vient d'être victime.

Comment s'est opéré l'enlèvement? — Seul, M. Du Puyparlier peut le dire.

Voici comment il le raconte à ses amis :
Il était à la veille de quitter Paris pour aller vivre dans le Limousin, sa province natale, loin de sa femme, à qui il ne demande que l'oubli, quand, le 27 du mois dernier, un monsieur se présente chez lui. L'inconnu a appris que M. Du Puyparlier cherchait à se défaire de son mobilier, et il se présente comme acquéreur. Il est introduit, il examine, un prix est proposé et accepté. Seulement, avant de conclure définitivement, le visiteur manifeste le désir d'avoir l'avis de son beau-père, qui doit, dit-il, lui faire la gracieuseté de fournir les fonds. Un rendez-vous est offert à M. Du Puyparlier pour le lendemain, dans un restaurant où l'on déjeunera.

— Mesdemoiselles, — dis-je, — je m'étais chargé pour vous d'une importante mission. La présence de Stephen ne m'arrêtera pas, bien au contraire, car il est encore plus que moi votre ami, car je crois dignement fêter son retour en vous offrant devant lui la fortune.

— La fortune? — répèrent-ils tous les trois avec une égale surprise.

— Alice, — continuai-je, — c'est votre avenir qui va se trouver en jeu. Mais, comme votre sœur vous a servi de mère, c'est à Liane que je dois tout d'abord adresser ma demande. Il s'agit d'un mariage.

— Pour moi?

— Oui... pour vous, Alice.

Et j'allais poursuivre.

— Arrêtez! — se récria-t-elle vivement, — arrêtez... il est inutile d'en dire davantage, il est inutile de nous apprendre le nom de celui que j'aime mieux refuser sans le connaître. Ne savez-vous donc pas, n'avez-vous donc pas compris que je suis la fiancée de Stephen!

XVII.

Qui resta coi, ce fut votre serviteur.

Stephen voulut insister pour une explication, pour tout savoir.

Le lendemain, à l'heure convenue, le beau-père, le gendre et M. Du Puyparlier se mettent à table. Au dessert, quand leur invité remet sur le tapis l'affaire qui, à ses yeux, a seule motivé la réunion, il se trouve que le beau-père et le gendre ont pris sur eux 50 fr. de moins que la somme nécessaire au paiement. Comment faire? Ces messieurs prient M. Du Puyparlier de vouloir bien les accompagner chez eux. Il y consent; on fait avancer un fiacre, et, à peine en voiture... M. Du Puyparlier s'endort d'un profond sommeil. Il pense qu'un narcotique lui a été versé. Toujours est-il que, quand il se réveille, il est dans le préau de Charenton.

Il demande où il est, car il n'en sait rien; on a la bonté de le lui dire. — En vertu de quoi et pourquoi? « Parce que, lui est-il répondu, de par ce certificat, signé de X et Z, vous êtes fou. » — Et, de force, on lui enlève ses vêtements, son argent, ses papiers; de force on le lave, de force on le fait revêtir d'autres habits, de force on l'enferme et on le laisse à ses méditations ou à son désespoir.

Au bout de quelques jours, les amis qu'il a à Paris sont instruits de sa disparition. L'un d'eux court à Charenton et demande des explications. Que lui dit-on? « Que l'admission du malade a eu lieu en vertu d'une demande de sa famille. » Cela étonne; mais il n'y a rien à objecter; la loi le permet ainsi. Ce n'est que plus tard que cette réflexion est faite; mais M. Du Puyparlier n'a pas de famille, ou du moins les seuls parents qu'il ait, une cousine et deux nièces qui habitent l'une le Limousin, les autres l'Algérie, sont encore à ignorer ce qui vient de se passer.

Qui donc alors a signé la demande d'admission? On retourne à Charenton, on est bien décidé cette fois à ne pas se contenter de vagues réponses. On demande le directeur, il est absent; — le médecin en chef, il n'y est pas. Enfin, en insistant, on obtient d'être reçu par l'interne de service.

A cette question : Pour que M. Du Puyparlier ait été admis à Charenton, il a fallu qu'une personne au moins en fit la demande par écrit. Qui a signé cette demande? « Sa femme, » a-t-il été répondu.

« — Alors, ont dit les amis de M. Du Puyparlier, le fait nous paraît tellement grave, que de ce pas nous allons en instruire le parquet. »

Comme ils se retiraient, M. le médecin en chef s'est trouvé là et les a reçus. Lui, plus âgé que l'interne, a été plus circonspect. Tout en reconnaissant que M. Du Puyparlier, depuis qu'il se trouve son pensionnaire, est parfaitement calme, il *croit* à la maladie de son malade. Mais à cette même question : « Qui a signé la demande d'admission? » M. le médecin en chef répond qu'il ne s'occupe pas de l'administration de l'établissement, et que le dossier de M. Du Puyparlier est dans les mains du directeur.

Avant de se retirer, ces messieurs deman-

— Mais Alice le supplia si gracieusement de respecter sa discrétion, d'oublier même ce malheureux incident, qu'elle ne tarda guère à en obtenir la promesse.

Liane m'attira du regard vers le jardin.

Elle était plus pâle encore que tout à l'heure, la pauvre Liane : sous prétexte que l'air était très-frais ce soir-là, elle s'enveloppait dans son manteau toute frissonnante.

— C'est Anthime Barbejean, n'est-ce pas? me dit-elle.

— Oui.

— Que lui répondrez-vous?

— La vérité.

— D'accord. Mais cachez-lui le nom du fiancé d'Alice. Il me semble prudent qu'ils s'ignorent l'un l'autre... Anthime surtout, j'ai peur de cet homme.

— Vous avez tort en cela, Liane; mais, quant au reste, je vous approuve. Il me sera facile de rester dans la vague, et, comme vous retournerez prochainement à Paris, le péril d'une rivalité ne sera plus à craindre.

— Le croyez-vous?

— Sans doute.

Je lui racontai mon entretien avec Anthime, la promesse que j'en avais reçue.

— Cette promesse, — ajoutai-je, — il saura la tenir, car c'est un homme de cœur, et je vous en réponds.

dent s'il leur serait possible de voir leur ami. La permission leur a été accordée.

Ils ont causé avec lui pendant une heure. Non-seulement il était calme, comme veut bien le reconnaître M. le médecin en chef, mais encore il avait la pleine possession de son intelligence et de sa raison, qui ne lui ont jamais fait défaut. Il a été plus que convenable, n'a accusé personne, ni les médecins ni sa femme; il s'est seulement étonné que de telles choses pussent légalement se passer, et ses amis sont de son avis, pensent comme lui.

C'est aussi dans cette entrevue que M. Du Puyparlier a raconté par quelle ruse il avait été amené à Charenton.

Bibliographie.

Une Abbessse de Fontevault, au XVII^e siècle, Gabrielle de Rochechouart de Mortemart; étude historique, par PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; in-8°, 406 pages, avec portrait; Paris, Librairie académique Didier et Cie, libraires-éditeurs. — Prix: 7 fr. 50 c.

Ce livre, dont nous allons donner l'analyse, est digne à tous égards de captiver l'attention des personnes qui aiment les grandes études historiques. Pour l'Anjou, l'ouvrage de M. Pierre Clément a encore un attrait de plus; car il s'agit de Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse de Fontevault.

Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart était née, en 1645, dans un pavillon du château des Tuileries qu'occupait alors son père, gentilhomme du roi. M. Pierre Clément prend son héroïne dès le bas âge, et il nous initie aux débuts dans la vie de cette femme, dont la carrière se partagea entre la pratique des plus austères vertus et l'étude sans pédanterie de la science.

« Elevée, dit l'auteur de sa biographie, sous le même toit que le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, elle jouait souvent avec lui. Quand elle eut onze ans, on songea à compléter par une instruction solide tant d'heureuses dispositions, et on la mit à l'Abbaye-aux-Bois. Elle y avait, dit-on, une répugnance extrême, mais il fallut obéir. L'affection que lui témoignèrent ses maîtresses, l'attrait chaque jour plus vif pour l'étude, modifièrent sensiblement ses idées, et le moment vint où l'aversion première semble avoir fait place à une inclination irrésistible. Ce fut le tour des parents de s'alarmer et ils la reprirent auprès d'eux. Elle savait déjà l'italien, l'espagnol, le latin, et, un jour qu'on l'avait menée chez la reine mère, elle soutint devant Louis XIV, avec Vallot, son premier médecin, une conversion dans cette dernière langue. Que n'eut-on pas fait alors pour l'empêcher

— Mais pourrions-nous le recevoir comme par le passé?

— Assurément. Une brusque rupture ne lui permettrait plus de croire que son nom n'a pas été prononcé; elle lui révélerait d'autre part que Stephen est le fiancé d'Alice. En dernier lieu, il vous faudrait rompre également avec Césarine, et vous l'aimez trop maintenant pour vous en séparer ainsi; Alice elle-même n'y voudrait jamais consentir.

— C'est juste... à moins cependant qu'elle ne soit confidente de l'amour de son parrain.

— Elle, la simple et loyale enfant! mais elle ne le soupçonne même pas... et c'est vraiment dommage, car du moins elle l'en consolerait. A défaut d'elle, je me charge de cette tâche; je verrai souvent Anthime, je le sermonnerai, je m'efforcerai de le distraire, et surtout, si les choses continuent comme par le passé, il se remettra promptement du rude coup que je vais lui porter, il oubliera.

— Ah! — fit amèrement Liane, — vous croyez qu'il est aussi facile que ça d'oublier, vous!

Ce dernier cri d'une âme brisée, d'un cœur sans espérance, acheva de m'éclairer. Je compris que le bonheur d'Alice allait faire deux malheureux, que Liane aimait Stephen!

maisons de Trouville. Ses promesses quant à l'avenir, sa profonde émotion, la sincérité de son amour, achevèrent de me gagner tout à lui.

XVI.

Durant toute l'après-midi j'avais préparé mon discours.

Vers sept heures, je me présentai chez les demoiselles Thévenot.

Stephen venait d'arriver, Stephen se trouvait là.

Les premiers moments se passèrent à renouveler connaissance entre nous.

C'était toujours mon noble et beau gentilhomme artiste, mon idéal et chevaleresque vicomte de Grégory.

— Tu ne saurais croire combien je suis heureux, — me dit-il, — heureux comme un exilé qui se retrouve dans sa patrie! heureux comme un absent qui revolt enfin sa famille! heureux comme un rêveur dont va se réaliser l'espérance!

En parlant ainsi, Stephen avait tendu les mains aux deux sœurs, Stephen les rapprochait de lui comme pour un fraternel embrassement.

Liane me parut très-pâle.

Alice resplendissait de joie.

Je crus le moment favorable, et, prenant un maintien de circonstance :

» de retourner au couvent? Prières, promesses, reproches, tout fut inutile.

» On lui proposa des mariages, dit sa mère; elle persévéra dans sa résolution, elle resta dans l'Abbaye-aux-Bois, sous prétexte de s'y éprouver encore. Là, elle souffrit de nouvelles attaques; une infinité de personnes considérables dans le monde et dans l'Eglise la sollicitaient sans cesse de se conformer aux volontés de sa mère. Mais elle ne pouvait plus écouter d'autres voix que celle de Dieu qui l'appelait (1).

» A dix-neuf ans, ajoute M. Pierre Clément, elle prit l'habit en présence de deux reines, du duc d'Orléans, de Madame Henriette d'Angleterre; l'année suivante, elle prononçait ses vœux. C'est alors qu'elle commença l'étude du grec et de l'hébreu, pour lire le Nouveau Testament dans l'original. M^{me} de Chaulnes, qui l'avait dirigée à l'Abbaye-aux-Bois et qui l'aimait comme une fille, ayant obtenu du roi l'abbaye de Poissy, malgré les protestations des religieuses, elle les suivit et c'est-là qu'elle apprit, le 18 août 1670, qu'elle venait d'être nommée abbesse, chef et générale de l'abbaye de l'ordre de Fontevault. »

Ici, M. Pierre Clément fait un tableau, dessiné de main de maître, du prêtre breton Pierre d'Arbrissel, de ses luttes, de son école, de ses conversions sans nombre et de l'ordre, sans précédent, qu'il fonda près la fontaine d'Évrault. Jamais pages sur Fontevault n'ont été écrites avec tant de charme, et lorsqu'on les a lues, on veut les relire encore; on se reporte avec bonheur à ces siècles de foi où un homme entraînait à sa suite des populations entières. M^{me} de Rochechouart, installée dans son abbaye, semblait devoir y être heureuse, car tout y contribuait: sa bonté, son esprit supérieur et l'affection qu'avaient pour elle les religieuses, qui d'abord hostiles à une jeune abbesse de vingt-cinq ans, finirent par l'aimer. Mais bientôt la calomnie fut dirigée contre elle, et parmi les plus cruelles ennemies de l'abbesse il faut compter M^{me} de Sévigné.

L'abbé Testu, le prédicateur spirituel de la cour, se rendait souvent à Fontevault. Louis XIV n'avait pas voulu le nommer évêque, le trouvant trop léger. L'abbé Testu faisait des retraites, dans les abbayes, puis rentrait dans le monde, et il en adoptait toutes les allures (2).

Les voyages de l'abbé à Fontevault donnèrent

(1) Lettre-circulaire.

(2) C'est cet abbé Testu qui disait, en parlant des trois sœurs: M^{mes} de Montespan, de Tiange et de Rochechouart:

« M^{me} de Montespan parle comme une personne qui lit;

« M^{me} de Tiange comme une personne d'esprit qui rêve;

« Et M^{me} de Fontevault comme une personne de mérite qui parle très-bien. »

rent cours à la méchanceté. M. Pierre Clément, sans parti pris, montre tout ce qu'il y a de faux dans cette odieuse calomnie. Il cite une remarquable lettre de l'abbesse à M^{me} de Sablé, dans laquelle elle fait appel au témoignage d'Henri Arnauld.

« Je ne puis me passer de vous dire que je suis satisfaite de M. d'Angers, au-delà de toute expression, et qu'il n'y a point d'honnêteté qu'il ne me fasse.

» Si vous lui écrivez, vous m'obligerez fort, Madame, de lui faire quelques remerciements pour moi; si on voulait demander à ce prélat des nouvelles de ma conduite, j'aurais, je crois, le bonheur d'être autant louée par lui que je suis blâmée des gens qui sont à cent lieues de moi. »

Certes, le témoignage d'Henri Arnauld, ce sévère janséniste, devait être un puissant auxiliaire pour la pieuse abbesse. Oui, à l'égard de beaucoup de personnes de la cour; mais non, à celui de M^{me} de Sévigné qui, deux ans après, 12 juin 1675, écrivait encore que:

« L'abbé Testu gouvernait fort l'abbesse de Fontevault. » Puis, le 6 novembre, elle écrivait encore: « Je n'ai pas vu Mignard, il peignait M^{me} de Fontevault, que j'ai regardée par le trou de la porte, je ne l'ai pas trouvée jolie; l'abbé Testu était auprès d'elle dans un charmant badinage. »

» Une lettre du 28 juillet 1680, apprend enfin que celle-ci avait diné chez l'aimable abbé.

« Que conclure de là? Evidemment, les calomnies de 1671 et 1675 n'avaient pas fait une impression sérieuse dans la société de l'abbesse de Fontevault, et elle avait pris résolument son parti de les mépriser. »

(La fin au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La pétition suivante, recouverte déjà d'un grand nombre de signatures, circule en ce moment à Saumur.

Cette pétition, qui a une grande importance pour le pays, sera présentée à M. le ministre des travaux publics par une députation du commerce de notre cité.

A Son Excellence monsieur le ministre des travaux publics.

Monsieur le ministre,

La compagnie des Deux-Charentes demande au gouvernement la concession d'un chemin de fer se dirigeant de Niort au Mans par Parthenay, Thouars, Saumur, Baugé et la Flèche.

Ce chemin, suivant la route impériale n° 138, est d'une importance immense pour les pays qu'il traverse.

Les relations commerciales si nombreuses et si multipliées qui existent depuis longtemps

entre le Saumurois, les Deux-Sèvres, Baugé, la Flèche et le Mans, vont se trouver sinon anéanties, au moins singulièrement compromises, si une voie de communication rapide ne vient les relier au plus vite et compenser par là la ruine dont nous sommes menacés par toutes les voies ferrées qui entourent notre pays, mais qui ne le traversent pas.

En conséquence, monsieur le ministre, nous soussignés, habitants de la ville de Saumur, venons appuyer de la manière la plus pressante et la plus énergique la demande de la compagnie des Deux-Charentes, et, pleins de confiance dans votre haute bienveillance, nous vous prions d'accueillir favorablement la demande qui vous est faite.

La conférence qu'avait provoquée M. Galland a eu lieu hier soir à la mairie de Saumur. Un public nombreux s'était rendu à son invitation.

M. Galland a exposé brièvement l'ensemble des projets de lignes ferrées qui devaient compléter le réseau angevin, et les conditions auxquelles ces concessions pourraient être faites. Il s'est étendu principalement sur la ligne du Mans, et a dit les motifs qui militaient en faveur de la société de Saumur à Poitiers, pour que celle-ci fût concessionnaire du chemin du Mans, prolongement de celui de Poitiers.

M. Lambert-Lesage a pris ensuite la parole sur la demande de la compagnie des Charentes et sur la pétition qui se signe en ce moment à Saumur. Un débat fort intéressant s'est engagé.

L'assemblée a manifesté le désir de voir les deux compagnies des Charentes et de la Vienne, qui postulent la même concession, exposer simultanément leurs voies et moyens, et ses sympathies seront évidemment pour celle qui prendra sérieusement l'engagement de livrer à la circulation la ligne du Mans dans le plus bref délai, et aux conditions les plus avantageuses.

Cette situation sera certainement très-favorable à notre pays: nous aurons de nouvelles conférences où chacun exposera son système et ses ressources.

Le club des patineurs de Saumur donnera ce soir, sur les bassins du Pont-Fouchard, une grande fête de nuit au profit des pauvres.

L'initiative de cette fête est due à la bonne inspiration de M. Bréchnignac.

La température est toujours excessivement basse; depuis huit jours, la neige couvre la terre. Le vent se maintient au nord, le thermomètre est encore aujourd'hui à cinq degrés au-dessous de zéro, et le baromètre marque 756^{mm}.

Nous lisons dans le *Soir*:

« Pieux hommage d'une souveraine à un sujet mort sur la brèche.

» L'Impératrice s'est procuré un portrait de M. des Varannes, le capitaine de frégate, dont nous avons autrefois conté le courage et le dévouement, et en a fait faire quelques exemplaires qu'elle a fait distribuer de sa part, avec sa signature, aux amis du regretté gentilhomme. »

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

La remise des titres provisoires des actions et le paiement de l'intérêt échu le 1^{er} janvier, auront lieu, jusqu'au 15 mars seulement, chez M. Lecoy, rue du Temple, 16, tous les jours, de 8 heures à 10 h. du matin, et le dimanche jusqu'à midi.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bayonne, 15 février. — Selon des bruits répandus par les carlistes, l'insurrection carliste commencerait aujourd'hui à Santander, dans la Navarre et à Burgos.

Vienne, 15 février. — Les journaux confirment la nouvelle d'après laquelle M. de Beust, de sa propre initiative, a adressé à Rome de sérieuses représentations, relativement aux décisions éventuelles du Concile.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 janvier 1876.

(Suite et fin.)

MARIAGES.

4. Alexandre Ofray, horloger, et Louise Robineau, sans profession, tous deux de Saumur.

10. Michel Listz, journalier, et Marie Desbordes, lingère, tous deux Saumur.

Jean Haller, chapelier, et Louise Buard, couturière, tous deux Saumur.

François-Constant Français, cavalier de manège, et Françoise Renoux, tous deux Saumur.

Joachim Motreuil, serrurier, de Chacé, et Justine-Marie-Arsène Touzeau, de Saumur.

11. Eugène Blain, relieur, et Françoise-Sophie Marsault, domestique, de Saumur.

15. Eugène-Jules Bondu, cordonnier, de St-Lambert, et Joséphine-Augustine Posson, lingère, de Saumur.

17. Théophile Jules Durand, marchand de bois, d'Alloues, et Marie-Blanche Châtelain, sans profession, de Saumur.

20. Remi-Pierre Fraquet, propriétaire, de Chéré (Maine-et-Loire), et Joséphine-Augustine Grosbois, sans profession, de Saumur.

24. Blaise Ziller, tonnelier, et Julie Varasson, couturière, tous deux Saumur.

Jean Aimable Blanchet, tailleur, et Alexandrine-Augustine Cerisier, couturière, tous deux Saumur.

Augustin-Philéas-Eugène Aubin, employé de commerce, de Jaulnes (Loire-et-Cher), et Louise-Marie-Julia Foy, sans profession, de Saumur.

XVIII.

Il va sans dire que je ne laissai rien paraître de cette dernière découverte.

Un seul mot, un seul regard pouvant faire soupçonner à Liane que je l'avais devinée, c'eût été pour cette noble et courageuse fille un cruel outrage.

Mais une pensée soudaine venait de surgir dans mon esprit: la pensée d'un autre mariage.

Pourquoi pas? ils allaient souffrir de la même blessure, ils étaient dignes de s'en guérir l'un l'autre... elle par son intelligente douceur, par sa distinction, par son dévouement, par sa vertu, par sa beauté... lui par sa franche et généreuse nature, par ses millions. La fortune n'est-elle pas une sorte de puissance enchantée, une dernière fée qui, de nos jours encore, accomplit des miracles?

Aussi, tout en m'en retournant vers le manoir de Bonneville, je les associais de plus en plus dans ma pensée, je murmurais tour à tour:

— Pauvre Anthime et pauvre Liane!

La nuit était déjà venue; la lune éclairait le chemin et donnait aux ruines une physionomie pleine de mélancolique majesté.

Je trouvai Barbejean sur le donjon, assis à la même

place où j'étais le matin moi-même, les yeux fixés sur le sentier qui monte de la route au manoir.

Il m'avait vu venir de loin; il s'était déjà fait une opinion d'après mon allure; il n'eut besoin que de jeter un regard sur mon visage pour comprendre tout aussitôt la réponse que j'apportais.

— Elle refuse! — s'écria-t-il donc avant même que j'eusse parlé.

— Ce mot n'est pas exact, — répondis-je, — car je ne lui ai pas fait connaître vos intentions, car j'ai voulu savoir avant tout si par hasard elle n'avait pas quelque engagement antérieur, si son cœur était libre.

— Eh bien?

— Depuis déjà longtemps, elle aime quelqu'un... elle lui est promise.

— Quelqu'un... ce n'est pas un nom. Qui ça?

— Je ne lui ai point demandé; vous n'avez nul besoin de le connaître.

— Vous savez que je ne vous crois pas! — s'écria-t-il avec une première velléité d'emportement.

— Vous avez tort, — répondis-je avec un calme affectueux; — je me suis arrêté devant l'impossible, j'ai su si bien ménager votre amour-propre que vos relations avec les demoiselles Thévenot n'en seront nullement altérées, et peuvent rester exactement les mêmes.

— Ah! — se prit-il à murmurer en marchant à

grands pas sur le donjon, — ah! l'audacieux paysan n'est pas mis à la porte; c'est vraiment fort heureux!

— Comment pourrait-il en être ainsi, puisque ces demoiselles n'ont nullement à se plaindre de vous, puisque je ne vous ai pas nommé?

— Parole d'honneur? — fit-il en s'arrêtant tout-à-coup devant moi, les yeux dans mes yeux, — parole d'honneur que vous n'avez rien dit à Alice?

— Je vous le jure! — répondis-je assez satisfait qu'il eût ainsi précisé sa question.

Il y eut un silence.

Puis, d'une voix brève:

— Et si je vous priais de ne tenir aucun compte de ce prétendu engagement, me demanda-t-il tout-à-coup; si je vous disais: retournez à Trouville et formulez-moi nobstant ma proposition.

— Je refuserais, afin de vous épargner un affront inutile. Mais Alice a une sœur, permettez-moi de vous le rappeler... Permettez-moi de vous dire que, si jamais vous vouliez me charger pour elle d'une semblable mission... je suis votre homme.

— Liane? — grommela-t-il en fronçant le sourcil.

— Avant de prononcer contre elle un seul mot blessant, — m'écriai-je, — songez à ce qu'elle est... un ange!

— C'est vrai! — répondit-il avec une respectueuse et

sincère admiration. — Dieu me garde d'insulter au souvenir de Mlle Liane, même par un geste de dédain, même par une offre d'alliance qui ne serait pas allée tout d'abord à son adresse... jamais! non, jamais!

Il se tut alors, mais presque aussitôt avec une sauvage énergie:

— C'est Alice que j'aime, — s'écria-t-il, — c'est Alice que je veux, que j'aurai...

— Anthime, — interrompis-je vivement, — souvenez-vous de la promesse que vous m'avez faite!

— Me croyez-vous donc capable de persécuter des femmes? — riposta-t-il avec une dignité fière, — non, non... mais le dernier mot n'en est pas encore dit. Puisque vous ne voulez plus parler pour moi, puisque je n'ose pas parler moi-même, je ferai parler mes millions. Faudra bien qu'elle les entende!... Et quant à ce maudit rival...

— Anthime!

— Que craignez-vous pour lui, puisque vous ne l'avez pas nommé, puisque je ne le connais pas?

L'argument, je dus me l'avouer à moi-même, était péremptoire.

(La suite au prochain numéro.)

31, Lucien Dauzon, menuisier, et Anne-Françoise Vinault, lingère, tous deux Saumur.

L'Illustration, dans sa livraison du 12 février 1870 (N° 1407), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le nouvel Opéra. — Les événements des 7, 8 et 9 février. — Chronique parlementaire. — Le Tribunal d'honneur, nouvelle, par M. Paul Féval (fin). — Le démantèlement de Luxembourg. — L'Observatoire de Paris. — Les théâtres. — L'architecture hindoue (suite). — Gazette du Palais. — Correspondance du Havre. — M. L. Curmer.

— Les collections de San-Donato. — Revue de la Bourse. — La statue équestre de Coléone. Gravures. — La journée du 7 février : salle de réunions de la Marseillaise ; — la barricade du faubourg du Temple ; — occupation par la garde de Paris des magasins de M. Lefaucheur. — État actuel des travaux du nouvel Opéra : l'entrée des voitures ; descente à couvert : — le troisième gril, au-dessus de la scène. — Démantèlement de la forteresse de Luxembourg (4 gravures). — L'architecture hindoue (4 gravures). — M. L. Curmer. — Le Port-Saïd, nouveau paquebot de la Compagnie Liverpool, Havre and Bombay, faisant le service direct d'Angleterre aux Indes, par le canal

de Suez. — Les collections de San-Donato (7 gravures). — Statue équestre de Coléone, à Venise. — Rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc

de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e POULET, avoué-licencié, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

VENTE D'IMMEUBLES
Dépendant de succession vacante.

A VENDRE

Le dimanche treize mars mil huit cent soixante-dix, à midi, devant M^e MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, en son étude,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession vacante de Jean Faradon, dit Le Duc, sur la poursuite de M. Jean-Eugène Delaunay, expert, demeurant à Gennes, curateur à la succession vacante dont s'agit.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT. — Vingt-six ares quarante centiares de terre, à la Case ou Marchais, compris au plan cadastral de la commune de Louresse-Rochemenier sous le numéro 45, section A, sur la mise à prix de quinze francs, ci..... 15 fr.

2^e LOT. — Treize ares vingt centiares de terre, au lieu dit Préfonds, compris au plan cadastral de la même commune sous le numéro 31 de la même section, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 »

Total des mises à prix : vingt-cinq francs, ci..... 25 »

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du vingt-deux janvier mil huit cent soixante-dix, enregistré, qui a fixé les mises à prix ci-dessus, en sus du paiement d'une rente.

M^e MANDIN, notaire commis pour la vente et dépositaire du cahier des charges ;

M. DELAUNAY, expert-géomètre à Gennes, curateur à la succession vacante ;

Et M^e POULET, avoué poursuivant ;

Donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le quinze février mil huit cent soixante-dix. POULET.

Enregistré à Saumur, le seize février mil huit cent soixante-dix, folio 92, case 5. Reçu un franc quinze centimes. (46)

Signé : ROBERT.

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROIS. (337)

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE
par suite de saisie exécution.

Le dimanche 20 février 1870, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi précis, il sera, par le ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, procédé, en la maison du sieur Louis Letivant, couvreur au Coudray-Macouard, à la vente du mobilier saisi sur lui.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, différentes poteries, armoires, draps, chemises, serviettes, nappes, chaises, tables, buffet, barriques, comptoir, cheval, harnais, carriole, charrette avec ses accessoires ; quantité d'ardoises ; bois de chauffage et d'ouvrage ; vêtements, cuves, portoirs, etc., etc. On paiera 5 centimes par franc.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes.

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS. S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

A VENDRE

VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS

Petite rue St-Pierre, 18.

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires,

Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852, 1^{er} février 1868, et au décret impérial du 22 février 1868.

Etablie à Paris, 68, rue de Malte.

CONSEIL DE PATRONAGE :

MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire, président ; de LA PORTE DU THEIL, propriétaire ; le vicomte ARNAUD DE LA MÉNARDIÈRE, ancien avoué ; le comte de POUANT, propriétaire ; le baron F. DE SCHEIDLEIN, propriétaire. Directeurs : J.-A. MARTINROCHE et C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplacé.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton ; on offre de fortes remises).

A CÉDER
Pour cause de cessation de commerce,
UN MAGASIN

DE LINGERIE ET MODES

Très-bien achalandé

Et dans un bon quartier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

AVIS.

M. JEAN

MAITRE RAMONEUR,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continuera, comme par le passé, de travailler pour les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance.

Il restera à Saumur l'hiver et l'été. (38)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 FÉVRIER.			BOURSE DU 16 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 30	» 05	» »	73 50	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	104 »	» 25	» »	103 93	» »	» 05
Obligations du Trésor.	490 »	» »	» »	491 25	1 25	» »
Ville de Paris 1869.	360 50	» »	» 50	361 »	» 50	» »
Banque de France.	2870 »	» »	15 »	2885 »	15 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1733 »	» »	» »	1740 »	7 »	» »
Crédit Foncier colonial.	405 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	622 50	» »	» »	622 50	» »	» »
Crédit industriel.	653 »	» »	» »	855 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	201 25	» »	3 75	202 50	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	690 »	» »	7 50	690 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	990 »	» »	» »	968 75	» »	1 25
Nord (actions anciennes).	1135 »	1 25	» »	1135 »	» »	» »
Est.	600 »	» »	» »	598 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	995 »	1 25	» »	1000 »	5 »	» »
Midt.	627 50	» »	» »	630 »	2 50	» »
Ouest.	617 50	» »	» »	616 25	» »	1 25
Charentes.	478 75	» »	» »	478 75	» »	» »
Vendée.	» »	3 »	» »	» »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1702 50	10 »	» »	1745 »	42 50	» »
Canal de Suez.	341 25	» »	1 25	340 »	» »	1 25
Transatlantiques.	210 »	» »	7 50	217 50	7 50	» »
Cable transatlantique.	» »	» »	» »	430 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	90 »	» »	» »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 70	» 10	» »	54 60	» »	10 »
Autrichiens.	773 75	» »	1 25	773 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombarda.	502 50	» »	1 25	500 »	» »	2 50
Victor-Emmanuel.	54 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	422 50	» »	12 50	415 »	» »	7 50
Et-Hongrois.	312 50	7 50	» »	312 50	» »	» »
Foncier autrichien.	937 50	12 50	» »	942 50	5 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	345 50	» »	» »	348 »	» »	» »
Orléans.	340 50	» »	» »	340 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	336 »	» »	» »	335 75	» »	» »
Ouest.	336 »	» »	» »	335 50	» »	» »
Midt.	335 »	» »	» »	335 »	» »	» »
Est.	342 50	» »	» »	344 »	» »	» »

Saumur P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le